

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

**L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de RAZENGUES, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 17 novembre 2021

Présents : Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Frédéric PAQUIN, Julien DÉLIX<sup>1</sup>, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Philippe DAGUES-BIÉ, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jocelyne TRIAES, Jean-Claude DAROLLES, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Marilyn VIDAL, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Claudine DANEZAN, Josianne DELTEIL, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- M. Mohammed EL HAMMOUMI, a donné procuration à Mme Jocelyne TRIAES,
- 2- Mme Delphine COLLIN a donné procuration à M. Jean-Marc VERDIÉ,
- 3- M. Yannick NINARD a donné procuration à M. Bernard TANCOGNE,
- 4- Mme Muriel ABADIE a donné procuration à M. Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Excusés : Mohammed EL HAMMOUMI, Delphine COLLIN, Yannick NINARD, Muriel ABADIE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Fabienne VITRICE, Jacques BIGNEBAT, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE et Gérard PAUL

A été nommé secrétaire : Jean-Luc DUPOUX

Mme Janine BARIOULET-LAHIRLE, maire de la commune de RAZENGUES, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme BARIOULET-LAHIRLE et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Jean-Luc DUPOUX est nommé secrétaire de séance.

---

<sup>1</sup> M. DÉLIX est arrivé à 18 h 46 et a participé aux votes des délibérations à partir de la n° 139 relative à la modification du règlement intérieur des assemblées de la Gascogne Toulousaine

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>4</b>
3.1	Déchèterie : projet de délocalisation et acquisition de terrains .....	4
3.2	Délibération n° 136 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711).....	4
3.1	Délibération n° 137 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z) .....	5
3.1	Délibération n° 138 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail d'autres équipements du foyer (Code APE : 4759B) .....	5
<b>4</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE.....</b>	<b>5</b>
4.1	Délibération n° 139 - Modification du règlement intérieur des assemblées de la Gascogne Toulousaine .....	5
4.1	Délibération n° 140 - Commissions internes de la CCGT : nouvelle désignation des membres.....	6
4.2	PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE : présentation du rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes d'Occitanie .....	6
4.3	EPFO (Établissement public foncier d'Occitanie) : présentation du rapport d'activité 2020	6
4.4	SICTOM Est de MAUVEZIN : communication du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets .....	7
4.5	SMGALT (Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch) : présentation du rapport d'activité 2020.....	7
<b>5</b>	<b>FINANCES.....</b>	<b>7</b>
5.1	Délibération n° 141 - Patrimoine : régularisation des stocks de terrains du BA Pont Peyrin III .....	7
5.2	Délibération n° 142 - Patrimoine : régularisation comptes de bilan - immobilisations transférées du BA MCEF .....	7
5.3	Délibération n° 143 - Budget principal : décision modificative n° 2 .....	8
5.4	Délibération n° 144 - Budget annexe Pont Peyrin III : décision modificative n° 1....	9
5.5	Délibération n° 145 - Acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion.....	9

5.6	Délibération n° 146 - Reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire perçue par les communes à la communauté de communes : révision du taux de reversement de Pont Peyrin III.....	10
<b>6</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>11</b>
6.1	Délibération n° 147 - Modification de l'organigramme des services.....	11
6.2	Délibération n° 148 - Modification du tableau des emplois .....	11
6.3	Délibération n° 149 - Conseiller en énergie partagée : création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet .....	11
6.4	Délibération n° 150 - Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'ISLE-JOURDAIN.....	12
6.5	Délibération n° 151 - Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT.....	12
<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .....</b>	<b>13</b>
7.1	Délibération n° 152 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables .....	13
7.2	Délibération n° 153 - EPFO (Établissement public foncier d'Occitanie) : projet de convention sur la commune d'ENDOUIELLE .....	13
<b>8</b>	<b>SPORT.....</b>	<b>14</b>
8.1	Délibération n° 154 - Tarification des mises à dispositions des équipements sportifs 14	
<b>9</b>	<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ .....</b>	<b>15</b>
9.1	Délibération n° 155 - Le service "Conseil en Énergie Partagé" : demande de subvention à l'ADEME (modification) .....	15
<b>10</b>	<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>16</b>
10.1	Informations .....	16
10.1.1	Changement de date du prochain conseil communautaire .....	16
10.1.2	Commission FINANCES du 16/11/2021 : précision apportée par le président suite à l'intervention de M. PAUL sur la compétence Enfance .....	16
10.2	Questions diverses .....	16
10.2.1	Bilan Gers numérique .....	16
10.2.2	Espace d'expression ouvert.....	16

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## **1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.

## **2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions à l'unanimité.

## **3 AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **3.1 Déchèterie : projet de délocalisation et acquisition de terrains**

Ce point de l'ordre du jour est ajourné et reporté au conseil communautaire du 17 février 2022.

### **3.2 Délibération n° 136 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les dates d'ouvertures dominicales 2022 autorisées des commerces de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (Code APE : 4711), à savoir : le 17 avril, le 8 mai, le 5 juin, le 4 décembre, le 11 décembre et le 18 décembre 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### **Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 3.1 Délibération n° 137 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les dates d'ouvertures dominicales 2022 autorisées des commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé (Code APE : 4771Z), à savoir : le 16 janvier, le 26 juin, le 14 novembre, le 4 décembre, le 11 décembre et le 18 décembre 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 3.1 Délibération n° 138 - Ouvertures dominicales 2022 des commerces de détail d'autres équipements du foyer (Code APE : 4759B)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales autorisées des commerces de détail d'autres équipements du foyer (Code APE : 4759), à savoir : le 09/10/2022, le 16/10/2022, le 23/10/2022, le 30/10/2022, le 06/11/2022, le 13/11/2022, le 20/11/2022, le 27/11/2022, le 04/12/2022, le 11/12/2022, le 18/12/2022 et le 25/12/2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 4 FONCTIONNEMENT INTERNE

### 4.1 Délibération n° 139<sup>2</sup> - Modification du règlement intérieur des assemblées de la Gascogne Toulousaine

À la demande de M. PÉTRUS, les mots « directement ou indirectement » ont été ajoutés à l'article 17 comme suit :

<sup>2</sup> Présence de M. DÉLIX à compter de la délibération n° 139

« Tout conseiller communautaire intéressé **directement ou indirectement** par un sujet mis à l'ordre du jour devra se déporter de toute délibération du conseil communautaire, y compris du débat en séance préalable à cette délibération (cf annexe au RI) ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des assemblées de la Gascogne Toulousaine joint en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### **4.1 Délibération n° 140 - Commissions internes de la CCGT : nouvelle désignation des membres**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité la liste des membres des commissions communautaires thématiques.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### **4.2 PETR PAYS PORTES DE GASCOGNE : présentation du rapport d'observations définitif de la chambre régionale des comptes d'Occitanie**

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte du rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes d'Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion du PETR Pays Portes de Gascogne.

Lien : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/57371>

#### **4.3 EPFO (Établissement public foncier d'Occitanie) : présentation du rapport d'activité 2020**

Le Conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activité 2020 de l'établissement public foncier d'Occitanie.

Lien : <https://www.epf-occitanie.fr/media/rapport-dactivite-2020/>

#### **4.4 SICTOM Est de MAUVEZIN : communication du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le Conseil communautaire prend connaissance du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SICTOM Est de MAUVEZIN.

Lien : <https://drive.google.com/file/d/1jifLYUm58xb2Fw0HOWV4AV06ljiLytIb/view>

#### **4.5 SMGALT (Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch) : présentation du rapport d'activité 2020**

Le Conseil communautaire prend connaissance du rapport d'activité 2020 du SMGALT.

Lien : <https://siah-du-touch.6temflex.com/wp-content/uploads/sites/15/2021/04/rapport-dactivite-2020-avec-ca.pdf>

## **5 FINANCES**

### **5.1 Délibération n° 141 - Patrimoine : régularisation des stocks de terrains du BA Pont Peyrin III**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la régularisation des stocks de terrains du budget annexe Pont Peyrin III par opérations budgétaires (cessions) :

- du budget principal au budget annexe pour un montant de 351 185,10 €,
- du budget annexe Pont Peyrin III au budget principal pour un montant de 115 845,24 €.

Les crédits nécessaires seront prévus au BA Pont Peyrin III et au budget principal.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### **Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### **5.2 Délibération n° 142 - Patrimoine : régularisation comptes de bilan - immobilisations transférées du BA MCEF**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte que les crédits nécessaires aux opérations d'ordre budgétaire sont inscrits au budget 2021 suite à la décision modificative n° 2 du budget principal,

- d'autoriser le comptable public à effectuer les corrections nécessaires sur les exercices antérieurs, par opérations d'ordre non budgétaires.

Nombre de conseillers : 37  
 Conseillers en exercice : 37  
 Présents : 28  
 Excusés : 5  
 Absents : 5  
 Procurations : 4

**Vote**

Favorables : 32  
 Défavorables : 0  
 Abstentions : 0  
 Non votants : 0

**5.3 Délibération n° 143 - Budget principal : décision modificative n° 2**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
	<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>			<b>Chap 70 - Produits des services, du domaine</b>
615221	Bâtiments publics	44 092	70632	Redevances et droits des services à caractère de loisir
63513	Autres impôts locaux	1 100		<b>Chap 73 - Impôts et taxes</b>
	<b>Chap 014 - Atténuations de produits</b>		73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et complémentaires
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	4 392		<b>Chap 74 - Dotations et participations</b>
	<b>Chap 65 - Autres charges de gestion courante</b>		74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de l'impôt sur le revenu
6574	Sub de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé	25 000		<b>Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>
	<b>Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		7788	Produits exceptionnels divers
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 557		
<b>TOTAL</b>		<b>76 141</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 141</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
	<b>Chap 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>			<b>Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>
10226	Taxe d'aménagement	530	28121	Plantations d'arbres et d'arbustes
	<b>Chap 20 - Immobilisations incorporelles</b>		28135	Installations générales, agencements, aménagements
202	Frais documents urbanisme	2 400		<b>Chap 041 - Opérations patrimoniales</b>
	<b>Chap 204 - Subventions d'équipement versées</b>		1321	Etat et établissements nationaux
20421	Biens mobiliers, matériel et études	-25 000	1322	Régions
	<b>Chap 21 - Immobilisations corporelles</b>		2111	Terrains nus
2111	Terrains nus	155 846	2132	Immeubles de rapport
2151	Réseaux de voirie	5 100	2152	Installations de voirie
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-65 000		
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-78 564		
	<b>Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
2135	Installations générales, agencements, aménagements	6 245		
	<b>Chap 041 - Opérations patrimoniales</b>			
1311	Etat et établissements nationaux	107 500,00		
1312	Régions	53 750,00		
2111	Terrains nus	351 185,10		
2112	Terrains de voirie	214 263,85		
2113	Terrains aménagés autres que voirie	75 910,45		
2115	Terrains bâtis	87 411,05		
21318	Autres bâtiments publics	1 228 671,08		
2135	Installations générales, agencements, aménagements	17 289,73		
<b>TOTAL</b>		<b>2 137 538,26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 137 538,26</b>

Nombre de conseillers : 37  
 Conseillers en exercice : 37  
 Présents : 28  
 Excusés : 5  
 Absents : 5  
 Procurations : 4



<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### 5.4 Délibération n° 144 - Budget annexe Pont Peyrin III : décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le président à effectuer la décision modificative présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
<b>Chapitre 011</b>			<b>Chapitre 77</b>		
Terrains à aménager	6015	351 186,00	Produits excep sur opération de gestion	7718	115 846,00
vente terrain du budget principal au BA			vente du BA au budget principal (terrain non aménagé dans PP III)		
<b>Chapitre 023</b>			<b>Chapitre 042 - opération d'ordre</b>		
Transfert à la section d'investissement	023	115 846,00	Variation des en-cours de production de biens	7133	1 443 599,00
			Variation des stocks de terrains aménagés	71355	-1 092 413,00
<b>TOTAL</b>		<b>467 032,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>467 032,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre</b>			<b>Chapitre 16</b>		
stock de travaux en cours - terrains	3351	1 124 004,00	Emprunts en euros	1641	235 340,00
stock de travaux en cours - Etudes et prestations	3354	248 312,00	<b>Chapitre 021</b>		
stock de travaux en cours - Travaux	3355	-1 021 130,00	Transfert de la section de fonctionnement	021	115 846,00
			<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre</b>		
			stock de travaux en cours - terrains	3351	772 818,00
			stock de travaux en cours - Etudes et prestations	3354	147 023,00
			stock de travaux en cours - Travaux	3355	3 185,00
			stock de terrains aménagés	3555	-923 026,00
<b>TOTAL</b>		<b>351 186,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>351 186,00</b>

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### 5.5 Délibération n° 145 - Acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la commune de l'ISLE-JOURDAIN concernant l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion moyennant le prix de 7 000 € et prévoir les crédits au budget principal de l'exercice 2021.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**5.6 Délibération n° 146 - Reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire perçue par les communes à la communauté de communes : révision du taux de reversement de Pont Peyrin III**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acter le reversement de la fiscalité en zones d'activités économiques d'intérêt communautaire dans les conditions définies ci-dessous.
  - 100 % de la taxe d'aménagement à la CCGT pour les ZAE suivantes :
    - Pont-Peyrin 1, 2 et 3
    - Buconis
    - Poumadères
    - Rudelle
    - Roulage
    - Espèche hors 4
    - Génibrat
    - Largente
  - 80 % pour la ZAE de l'Espèche 4
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention ZAE Pont Peyrin 3 avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN jointe en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 6 RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Délibération n° 147 - Modification de l'organigramme des services

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'organigramme des services modifié joint en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 6.2 Délibération n° 148 - Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des emplois.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	5
Absents :	5
Procurations :	4

#### Vote

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 6.3 Délibération n° 149 - Conseiller en énergie partagée : création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création, à compter du 01/01/2022, d'un emploi non permanent, au grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, renouvelable jusqu'à 36 mois,
- d'autoriser le président à demander une subvention à l'ADEME, liée aux charges salariales, frais inhérents et dépenses d'équipements du conseiller

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 12 mois jusqu'à 36 mois.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n° 2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### **6.4 Délibération n° 150 - Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la CCGT et la commune de l'ISLE-JOURDAIN**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention de mise à disposition de personnel et d'autoriser le président à la signer.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### **6.5 Délibération n° 151 - Services techniques : convention de mise à disposition de personnel entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la CCGT**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les termes des deux conventions et d'autoriser le président, à signer les deux conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de l'ISLE-JOURDAIN et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Délibération n° 152 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable pour le projet de Plan local d'urbanisme Intercommunal - Habitat.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	0
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 7.2 Délibération n° 153 - EPFO (Établissement public foncier d'Occitanie) : projet de convention sur la commune d'ENDOUIELLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention opérationnelle « Cœur de bourg » entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la commune d'ENDOUIELLE et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir au président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	5
Absents :	5
Procurations :	4

<b>Vote</b>	
Favorables :	32
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 8 SPORT

### 8.1 Délibération n° 154 - Tarification des mises à dispositions des équipements sportifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place de la tarification des équipements sportifs mis à disposition comme suit :
  - gratuité avec valorisation pour les associations dont le siège social est sur le territoire et qui participent, par le biais du sport, au développement social du territoire dans le cadre d'une action d'intérêt général,
  - gratuité avec valorisation pour les établissements scolaires du premier degré ou structures d'éducation spécialisées, ou associations dites scolaires rattachées à un établissement scolaire du territoire (UNSS, associations sportives collèges et lycées),
  - gratuité avec valorisation pour les établissements publics ou structures publiques implantées sur le territoire en fonction de la disponibilité des équipements sportifs (établissements de santé, services de secours, de sécurité ou de police),
  - tarification, selon les conventions déjà en vigueur avec les autorités compétentes (département et région) , pour les établissements scolaires du second degré (collèges et lycées),
  - tarification, selon la grille proposée ci-dessous, pour :
    - les associations et autres structures implantées hors du territoire,
    - les comités départementaux, ligues, districts et instances fédérales,
    - les comités d'entreprises,
    - les autres structures privées à but lucratif,

Tarification <u>Obs.</u> : *vestiaires et douches compris		½ j	1 j	5 j	Week-end
		Matinée ou après- midi (4 h)	Bornes horaires de 8 h 30 à 17 h 30	La semaine du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 (chaque jour)	Samedi et / ou dimanche
Gasco'Sports	Salle omnisport	30 €	50 €	200 €	200 €
	Salle d'activités	30 €	50 €	200 €	200 €

	Salle de réception « seule »	30 €	50 €	200 €	200 €
	Salle sportive + salle de réception	50 €	70 €	300 €	300 €
	Piste athlétisme du collègue F. Héritier	30 €	50 €	100 €	200 €
	Mur d'escalade (compétitions)				
Stade Laurent Garros de FRÉGOUVILLE		30 €	50 €	200 €	200 €

- de donner délégation au Président pour établir le règlement intérieur,
- de permettre au Bureau de statuer sur la mise à disposition gratuite pour des demandes à caractère exceptionnel,
- d'autoriser le Président pour signer tout acte relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers : 37  
 Conseillers en exercice : 37  
 Présents : 28  
 Excusés : 5  
 Absents : 5  
 Procurations : 4

**Vote**

Favorables : 32  
 Défavorables : 0  
 Abstentions : 0  
 Non votants : 0

## 9 TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MOBILITÉ

### 9.1 Délibération n° 155 - Le service "Conseil en Énergie Partagé" : demande de subvention à l'ADEME (modification)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n° 26112020-18 du 26/11/2020,
- d'approuver le plan de financement modifié 2022 – 2024 présenté ci-dessous pour la mise en œuvre d'un service Conseil en Énergie Partagé, d'un montant de 120 680 € sur la période,

Dépenses

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Salaire du CEP (Technicien à temps plein)</b>	31 750,00 €	31 750,00 €	31 750,00 €	31 750,00 €	31 750,00 €
<b>Dépenses connexes (charges de structures, d'encadrement, frais de déplacements...)</b>	5 810,00 €	5 810,00 €	5 810,00 €	5 810,00 €	5 810,00 €
<b>Achat de matériels</b>	5 000,00 €				
<b>Frais de communication</b>	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
<b>Frais de formation et frais de déplacements</b>	500,00 €		500,00 €		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 060,00 €</b>	<b>38 060,00 €</b>	<b>38 560,00 €</b>	<b>38 060,00 €</b>	<b>38 560,00 €</b>

## Recettes

	2022	2023	2024	2025	2026
ADEME	30 500,00 €	24 500,00 €	25 000,00 €		
CCGT	6 780,00 €	6 780,00 €	6 780,00 €	19 030,00 €	19 280,00 €
Communes	6 780,00 €	6 780,00 €	6 780,00 €	19 030,00 €	19 280,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 060,00 €</b>	<b>38 060,00 €</b>	<b>38 560,00 €</b>	<b>38 060,00 €</b>	<b>38 560,00 €</b>

- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets primitifs de 2022 à 2024.

Nombre de conseillers : 37  
Conseillers en exercice : 37  
Présents : 28  
Excusés : 5  
Absents : 5  
Procurations : 4

### Vote

Favorables : 32  
Défavorables : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

## 10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 10.1 Informations

10.1.1 Changement de date du prochain conseil communautaire

10.1.2 Commission FINANCES du 16/11/2021 : précision apportée par le président suite à l'intervention de M. PAUL sur la compétence Enfance

### 10.2 Questions diverses

10.2.1 Bilan Gers numérique

10.2.2 Espace d'expression ouvert

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 14 décembre 2021, à 18 h30, à BEAUPUY.

La séance est levée à 20 h.

**Le Président,  
Francis IDRAC**